

REPERES HALIEUTIQUES 2010

Concepts halieutiques, note de conjoncture et avis 2010 : Anchois, baudroies, langoustine, merlu, sole, thon rouge et germon

Gestion des stocks et pêche durable : Objectif 2015

La gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques et des stocks nécessite d'évaluer régulièrement et donc de connaître les espèces et quantités disponibles. De cette manière, il est possible de concilier la mise en valeur des ressources des océans et de favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

Malgré des améliorations notables depuis 2002, la plupart des stocks européens sont encore surexploités. Pour la façade atlantique (y compris en Mer du Nord et en Baltique), seuls 11 stocks sont exploités à leur RMD (Rendement Maximum Durable, ou MSY en anglais). C'est beaucoup mieux qu'il y a 5 ans, mais il reste encore 28 stocks surpêchés et 60 stocks dont l'état n'est pas scientifiquement connu, notamment en raison de données de captures insuffisantes. Aujourd'hui, la pêche européenne applique déjà le principe de RMD dans le cadre de certains plans pluriannuels, comme celui concernant le lieu noir. **A partir de 2015, toutes les pêcheries devront s'y référer.**



Photo : P. FOSSECAVE

Dans ce contexte de surpêche, l'application du RDM peut impliquer des diminutions plus ou moins importantes des totaux admissibles de captures (TAC) afin de reconstituer les ressources. Afin d'éviter de déstabiliser brusquement le secteur de la pêche, la Commission européenne a proposé d'opérer progressivement, sur quatre ans :

• **Les stocks qui sont déjà exploités à leur RMD** : le TAC sera fixé de manière à maintenir ce rendement à long terme, et ne variera pas de plus de 25% par rapport à celui de 2010.

• **Les stocks qui ne sont pas exploités à leur RMD, mais qui sont dans les limites de sécurité biologique** : le TAC sera fixé de manière à réduire la surpêche par tranches égales en 2011, 2012, 2013, et 2014 afin d'atteindre la pêche RMD en 2015, mais sans varier le TAC de plus de 25%.

• **Les stocks en dehors des limites de sécurité biologique** : le TAC sera fixé de manière à réduire la surpêche par tranches égales en 2011, 2012, 2013, et 2014 afin d'atteindre la pêche RMD en 2015, mais sans varier le TAC de plus de 30%.

• **Les stocks sous plan pluriannuel** : le TAC sera fixé selon le plan de gestion. Les plans de gestion seront progressivement adaptés à l'objectif RMD.

• **Les stocks d'espèces à courte durée de vie** : un TAC provisoire sera fixé et sera modifié en cours d'année en fonction des données scientifiques disponibles.

Ces catégories sont celles scientifiquement évaluées et pour lesquelles il y a moyen de calculer le RMD. Pour les autres, les mesures de gestion habituelles, fondées sur le principe de précaution, continueront à avoir cours, car le RMD exige une connaissance relativement précise de l'état des stocks.



Observatoire des Pêches
et des Cultures Marines du
Golfe de Gascogne

Conception et rédaction :
Pascale FOSSECAVE
(IMA Bayonne)



Définition et points de référence

Les points de référence fixés par l'approche de précaution sont au nombre de 4 et sont principalement basés sur la définition de seuils de biomasse féconde (SSB) et de mortalité par pêche (F).

Blim et Flim sont respectivement les limites de biomasse de reproducteurs et de pression par pêche maximale au-delà desquelles la viabilité des pêcheries n'est plus assurée.

- **Flim** = la mortalité par pêche limite au-delà de laquelle il y a une très forte probabilité que le stock soit réduit et ne puisse assurer une exploitation durable.

- **Blim** = la biomasse de géniteurs en dessous de laquelle la capacité reproductrice du stock a de très fortes probabilités d'être réduite. On parle aussi de risque d'effondrement.

En somme, lorsqu'un stock est en dehors d'une de ces limites voire des deux, les risques d'effondrement sont élevés car les géniteurs ne sont plus assez nombreux pour permettre le renouvellement de l'espèce.

Bpa et Fpa sont des indicateurs permettant de prendre en compte une marge de sécurité et ainsi pallier en cas de besoin aux imprécisions des données scientifiques disponibles et/ou du modèle utilisé.

- **Bpa** = la biomasse de géniteurs en dessous de laquelle il ne faut pas tomber pour, en tenant compte des diverses incertitudes, éviter tout risque de tomber en dessous de Blim.

- **Fpa** = La mortalité par pêche qu'il ne faut pas dépasser pour, en tenant en compte des diverses incertitudes, éviter tout risque de dépasser Flim.

Ces deux derniers indicateurs sont en fait les " seuils critiques " ou de "précaution " qu'il vaut mieux ne pas dépasser.

Au final, dans le cadre d'une exploitation durable et rentable de la ressource sur le long terme, la connaissance des niveaux de biomasse féconde (SSB) et de la mortalité par pêche (F), permet de situer le stock par rapport à ses limites et de définir les actions issues du principe de précaution à mettre en œuvre (RIMAUD, 2004).



Photo : P. FOSSECAVE

Selon la situation du stock, 3 principes d'actions sont susceptibles d'intervenir (d'après BISEAU, 2004) :

- **La poursuite de l'exploitation dans les mêmes conditions** de pression de pêche. Dans ce cas de figure, le niveau de mortalité par pêche (F) est inférieur au niveau fixé par le Fpa et la biomasse féconde supérieure à Bpa. Le niveau de biomasse de géniteur (SSB) est alors suffisant pour assurer le renouvellement du stock.

$F < F_{pa}$ = Exploitation soutenable

$B > B_{pa}$ = Pleine capacité reproductrice

- **La modification de l'exploitation** par réduction de la pression par pêche afin de sortir de la zone d'incertitude. Dans cette situation, le niveau de la mortalité par pêche est compris entre Fpa et Flim et/ou le niveau de biomasse féconde est compris entre Bpa et Blim.

$F_{pa} < F < F_{lim}$ = Risque d'exploitation non soutenable

$Blim < B < B_{pa}$ = Risque de réduction de la capacité



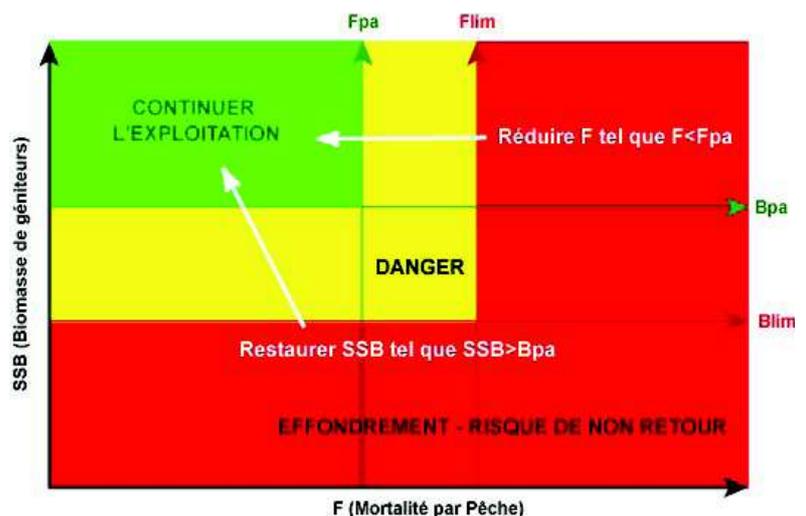
Photo : P. FOSSECAVE

- **La modification urgente de l'exploitation** par réduction de la pression par pêche afin de sortir de la zone où le risque d'effondrement du stock est grand. Lorsque la pression par pêche est supérieure au Flim et/ou la biomasse féconde est inférieure au Blim, quelle que soit l'incertitude liée aux estimations de la mortalité par pêche, le niveau du stock ne permet pas d'obtenir une visibilité dans le renouvellement du stock, du fait d'un impact sur le recrutement très probable. Dans ce cas, le risque d'effondrement du stock est très élevé et un retour hors de cette limite est urgent.

$F > F_{lim}$ = Exploitation non soutenable

$B < B_{lim}$ = Capacité reproductrice réduite

Ces trois principes sont rappelés dans la figure ci-dessous (d'après BISEAU, in RIMAUD, 2004).



ANCHOIS

(*Engraulis encrasicolus*)



Avis scientifique 2010 (sous zone VIII)

La fermeture de la pêche ces cinq dernières années en raison de faibles biomasses conduit à une estimation médiane de la SSB en 2010 de 51 400 t (avec une probabilité de 100%). Ce niveau de biomasse reproductrice est donc aujourd'hui supérieure à la biomasse limite (Blim). Cela implique une reprise des niveaux de population, en comparaison avec les 5 dernières années où la pêche a été fermée en raison de la biomasse faible. Cette reprise reflète un bon recrutement en 2010 et la meilleure abondance depuis le recrutement de 2001.

L'anchois est une espèce à durée de vie courte, dont le stock exploitable est essentiellement constitué de poissons âgés de 1 an. L'estimation du recrutement à l'âge 1 est donc un facteur clé dans la détermination du TAC. Après 5 ans de fermeture, la pêche a été réouverte en 2010 avec un TAC provisoire de 7 000 t. Habituellement, l'anchois est ciblé par les chalutiers et les senneurs. Les pêcheries d'anchois des flottes espagnoles et françaises dans la sous-zone VIII sont spatialement et temporellement bien séparées. La flotte espagnole opère principalement dans les divisions VIII c et VIIIb au printemps, tandis que les flottes françaises opèrent dans la division VIII en été et en automne et dans la division VIIIb en hiver et en été. Depuis le début de la fermeture, les flottes des deux pays ont été réduites.

Par le passé, les TACs ont été fixés indépendamment de l'état du stock et le TAC avait un impact limité dans la régulation des captures de la pêche. La fermeture de la pêche ces cinq dernières années a conduit à une augmentation de l'abondance des anchois matures et a participé au maintien de la biomasse. En 2010, la SSB est estimée à 51 400 tonnes, le recrutement à 54 490 tonnes et le TAC 2011 à 7 000 t (6300 t pour l'Espagne et 700 t pour la France).

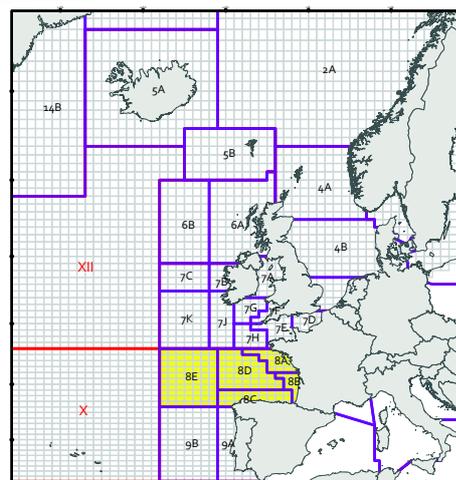
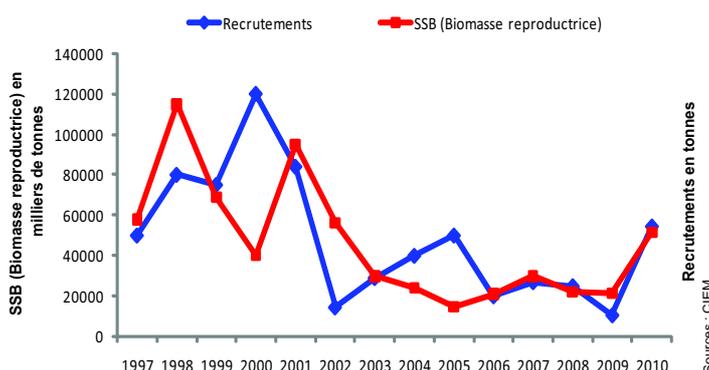


Photo : P. FOSSECAVE

Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2010



Vers un plan de gestion du stock

Les développements récents en matière de gestion ont évolué vers un régime de surveillance en cours d'exercice, comme l'avait recommandé le CIEM. L'évaluation du stock d'anchois est basée sur les résultats des échantillonnages de printemps et les données de captures. Par conséquent, les évaluations les plus récentes ne peuvent être obtenues qu'en juin comme cela a été le cas en 2010.

Ainsi, le TAC ne peut être fixé pour l'ensemble de la période Juillet-Juin, dès lors que les données sont disponibles au printemps.

Des règles d'exploitation (Harvest control rules = HCR) de l'anchois ont été testés en dehors du CIEM, afin de proposer un plan de gestion à long terme pour cette pêcherie. **Un plan de gestion provisoire a donc été proposé par la Commission Européenne en coopération avec les scientifiques (CSTEP) et les parties prenantes (CCR-S).** Ce plan n'a pas encore été formellement adopté par l'Union Européenne.

Ce plan est basé sur un niveau de capture constant, et fixe un TAC pourcentage de l'estimation ponctuelle de la SSB évaluée au début de la période de TAC qui va du 1er Juillet au 30 Juin de l'année suivante, mais avec une limite supérieure sur le TAC (de 33 000 t), et avec un niveau de TAC minimum (de 7 000 t) applicable à des estimations SSB entre 24 000 t et 33 000 t.

Le CIEM indique que le critère de l'acceptation des règles d'exploitation (HCR) en tant que niveau de précaution comprendrait des règles qui impliquent un faible risque de réduction de la SSB à un niveau qui peut impliquer une nouvelle réduction en matière de recrutement. Ainsi, des mesures supplémentaires (fermetures de zones, la taille minimale de débarquement) doivent être étudiées en complément des TAC.

Les possibilités de captures pour l'année suivante dépendent beaucoup du prochain recrutement à venir pour lesquels il n'existe pas encore d'informations. Des échantillonnages pour estimer l'abondance des juvéniles à l'automne ont été menés depuis sept ans. Jusqu'à présent, le CIEM s'est abstenu d'utiliser ces données comme un indicateur de recrutement, parce que l'expérience a été menée jusqu'en 2009 et donc dans une période de faibles recrutements.

Cependant, la corrélation entre les données d'échantillonnage et le recrutement semble maintenant être assez forte et statistiquement significative. Bien que le pouvoir prédictif de l'échantillonnage semble encore limité, il est probable que cet échantillonnage puisse servir à sélectionner, au moins de manière qualitative, les scénarios de recrutement à venir et au final améliorer la base de réflexion pour l'année prochaine. Par conséquent, le CIEM envisage la possibilité de réexaminer l'avis 2010 une fois les indications sur le prochain recrutement disponibles (à partir de l'enquête de l'automne).

BAUDROIES

(*Lophius piscatorius* et *Lophius budegassa*)

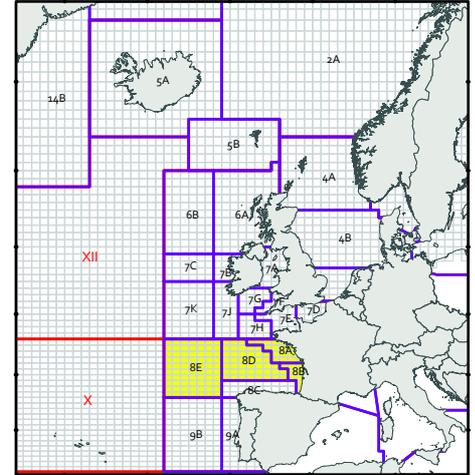


Avis scientifique 2010 (secteurs VIII a,b,d,e)

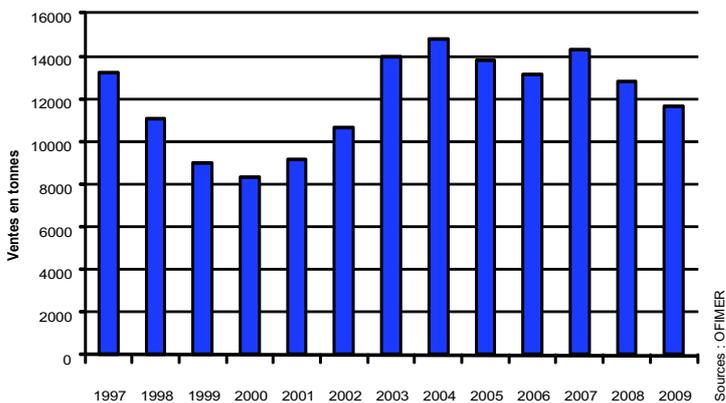
Le dernier diagnostic porté par la communauté scientifique internationale a été effectué en mai 2006 à partir de l'analyse de la série de données disponibles (1986-2005). Même si la connaissance sur la biologie de ces espèces a beaucoup progressé, les données disponibles (notamment les estimations d'âge) ne permettent pas d'établir un diagnostic précis sur l'état de la ressource.

Aujourd'hui, les scientifiques n'ont pas les informations suffisantes pour quantifier la biomasse reproductrice SSB, la mortalité par pêche ou encore le niveau de recrutement.

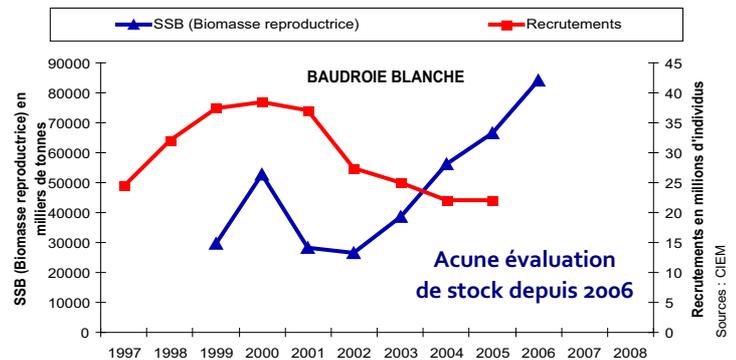
La dernière évaluation du CIEM présente uniquement des tendances actuelles. Les analyses faites sur les données d'enquêtes effectuées en 2010 (indices de la biomasse et l'abondance, la distribution des longueurs) indique que la biomasse des deux espèces a augmenté à la suite d'un bon recrutement et d'une bonne stabilité ces dernières années (à l'exception de *L. budegassa* en 2009). Il existe des preuves de recrutements importants à partir de 2008 et 2009 pour la baudroie blanche (*L. piscatorius*). En ce qui concerne la baudroie noire (*L. budegassa*), un échantillonnage suggère des recrutements récents inférieurs à la moyenne des autres recrutements, tandis qu'un autre indique localement un recrutement en augmentation.



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2009



Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2006



Recommandations et réformes

Il n'y a pas d'objectif de gestion spécifique pour ce stock. Au final, en 2010, ce stock est classé en catégorie 8, ce qui correspond à aucune modification du TAC pour *L. piscatorius* et une augmentation du TAC de 15% pour *L. budegassa*. Le TAC final étant l'addition des TAC des deux espèces, celui-ci est fixé à 7 742 t pour les deux espèces confondues en 2011.

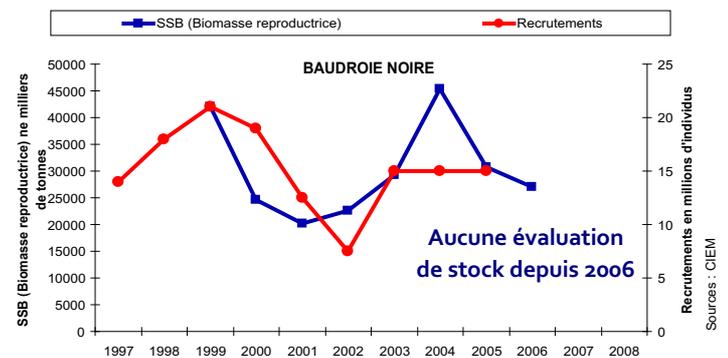


Photo : P. FOSSE - AVE

Une baudroie certifiée "pêche responsable"

Dès 1995, la FAO a fait adopter un Code de conduite pour une pêche responsable. La filière pêche, aujourd'hui, réagit. De grandes enseignes comme Wal-Mart aux USA, Waitrose au Royaume-Uni ou Auchan en France s'engagent pour un approvisionnement issu d'une pêche durable. L'armement Scapêche s'est associé dès 2006 à Bureau Véritas afin de valider ses bonnes pratiques de pêche et de gestion de l'armement. Après un diagnostic "état des lieux", la Scapêche a mené pendant neuf mois des actions d'amélioration tant techniques qu'organisationnelles en construisant son cahier des charges. Ce cahier des charges "pêche responsable-développement durable" fixe des critères précis liés à la ressource marine, mais aussi à l'environnement, à la biodiversité, à la sécurité de l'équipage, au respect des lois sociales ainsi qu'à la qualité sanitaire, gustative et diététique des produits débarqués. Depuis 2008, le lieu noir, la lingue bleue, le sabre noir et la baudroie sont reconnues comme issues de la "pêche responsable" pour cet armement.

LANGOUSTINE

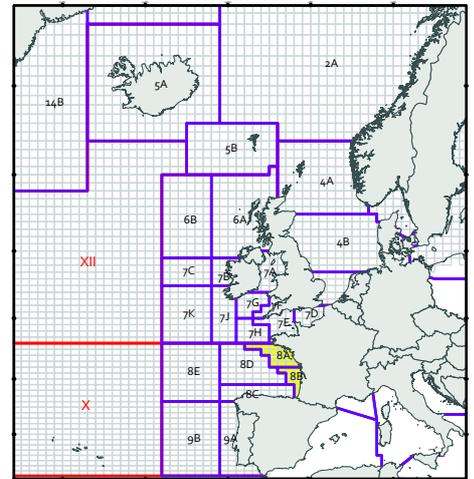
(*Nephrops norvegicus*)



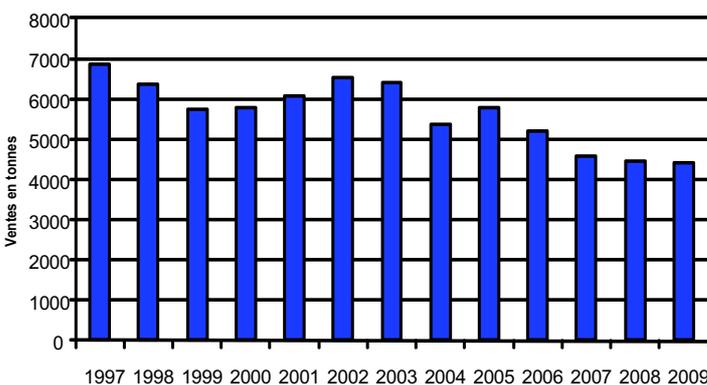
Avis scientifique 2010 (secteurs VIII a, b)

L'état du stock reste mal connu. Cependant, la biomasse reproductrice continue d'augmenter en 2010 et atteint un niveau jamais égalé depuis le début des évaluations (SSB=11 389 Kt) et la mortalité par pêche reste relativement stable sur la majeure partie de la période étudiée. Les données issues des log-books n'étant pas considérées comme suffisamment précises, celles-ci ne sont donc pas utilisées dans l'évaluation. Le recrutement a montré une tendance à la baisse jusqu'en 1998, mais semble s'être amélioré depuis (R=722 millions d'individus). Les débarquements ont diminué jusqu'en 2000, mais se sont stabilisés au début des années 2000. Les débarquements de langoustine sont évalués à 3 029 t pour l'année 2009, ceux-ci s'élevaient à 3030 t en 2008. Le rapport rappelle les mesures de gestion déjà adoptées : taille commerciale relevée à 9 cm, système de licence, gestion des quotas des OP, utilisation des panneaux de mailles carrées pour le merlu et des dispositifs sélectifs pour la langoustine.

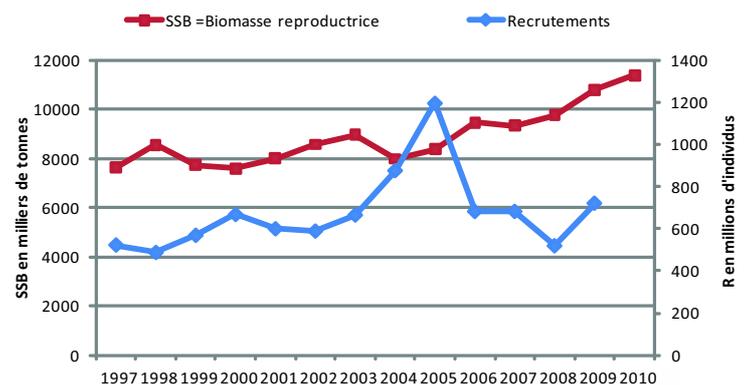
En conclusion, le CIEM préconise une phase transitoire vers l'objectif du RMD/MSY, (même si aucune donnée chiffrée n'existe) visant la réduction des débarquements. Le manque de données sur l'indice d'abondance ne permet pas au CIEM d'indiquer une valeur de mortalité par pêche pour atteindre le MSY (F_{MSY}). Afin d'éviter une diminution des recrutements, le CIEM préconise le maintien du statu quo et recommande de ne pas augmenter les débarquements au delà du niveau de 2010, soit 3 100 t. TAC (VIII a, b, d, e) 2011 : 3 314 t.



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2009



Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2010



En 2011, continuer à trier sur le fond plutôt que sur le pont !

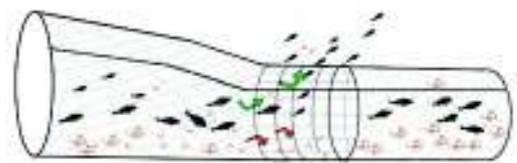
Pêcherie pointée du doigt par la Commission Européenne en 2002, la pêcherie langoustinière figure aujourd'hui au rang des bons élèves.

Les professionnels de la pêche ne sont pas étrangers à cette amélioration. Déjà primés en 2008, par l'ONG SEAFOOD Choice Alliance, les professionnels de la pêche poursuivent leurs travaux visant une meilleure sélectivité des engins de pêche, notamment des chaluts ciblant le merlu et la langoustine. Les travaux " **Selectivité et pêche durable**" engagés par les pêcheurs professionnels et l'AGLIA en 2010 ont permis de tester 3 dispositifs sélectifs déjà testés par IFREMER en 2009.

- **Un cylindre à mailles carrées** : monté dans la partie droite du chalut, le cylindre à mailles carrées n'est autre qu'un prolongement du panneau à mailles carrées langoustine dans le dos du chalut. Ce dispositif possède l'avantage d'agir non seulement sur la langoustine, mais également sur les merlus juvéniles et autres petits poissons (merlans bleus, tacauds, chinchards...). Les premiers résultats à bord de trois navires professionnels travaillant sur Rochebonne sont très prometteurs.

- **Une grille semi-rigide inversée** : que ce soit sur la langoustine hors taille ou, sur le merlu hors taille, ce dispositif est d'après les résultats Ifremer celui qui présente les meilleurs résultats d'échappement pour un minimum de pertes commerciales en langoustines.

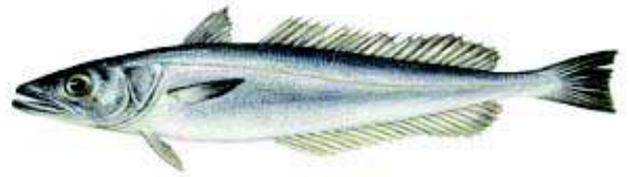
- **Un panneau mailles carrées merlu en 120mm** : ce dispositif a été choisi à la demande des professionnels. Etant donné la marge de rétraction des mailles, le maillage neuf sera de 130mm à la jauge. Les marins utilisent souvent par précaution vis-à-vis des contrôles, des panneaux au maillage nettement supérieur au 100mm réglementaire. L'idée est donc de voir si augmenter ce maillage permet d'accroître significativement l'efficacité du dispositif.



Toujours grâce aux collaborations entre professionnels de la pêche et scientifiques, les tests concernant la survie des rejets de langoustine effectués dans le nord de la pêcherie en 2009 ont été répétés au Sud-est de la zone en 2010 (résultats attendus en 2011). (In lettre de juin 2010, Programme sélectivité 2010 AGLIA)

MERLU

(*Merluccius merluccius*)



Avis scientifique 2010 (secteurs VIII a, b et d)

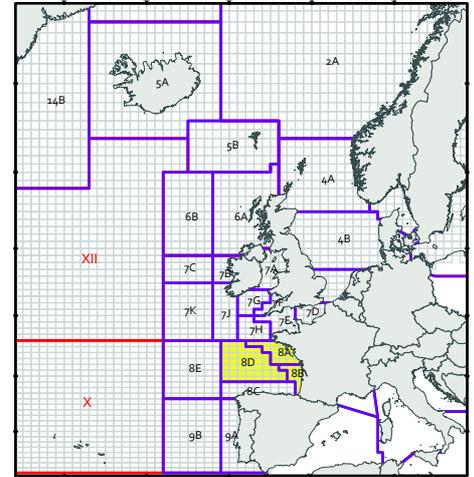
Le merlu européen est largement répandu sur le plateau de l'Atlantique Nord. Bien qu'il n'existe aucune preuve claire de plusieurs populations dans l'Atlantique Nord, le CIEM suppose deux unités d'actions différentes. Le stock du Nord est réparti sur une large zone. Il y a deux zones de reproduction principales: dans le golfe de Gascogne et au large du sud Irlande. La croissance du merlu est maintenant connu pour être plus rapide que prévue.

L'évaluation 2010 présente des révisions majeures par rapport à l'année dernière : Ces révisions ont été possibles grâce au nouveau modèle d'évaluation, l'incorporation des rejets, la prise en compte du taux de croissance plus rapide et d'une plus forte mortalité naturelle. L'évaluation se trouve aujourd'hui limitée et ne permet pas d'estimer avec précision l'abondance du stock et le taux de mortalité. Les travaux futurs auront pour objectif de venir compléter les données disponibles afin d'améliorer les évaluations à l'avenir.

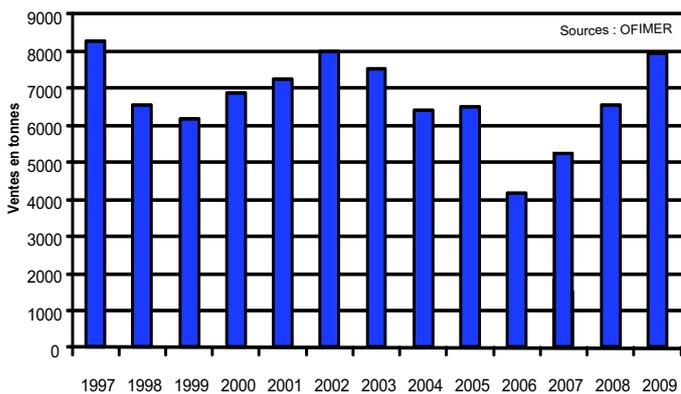
Même si l'évaluation présentée par le CIEM ne correspond qu'à des tendances, les scientifiques du CIEM indiquent que la biomasse du stock reproducteur a augmenté ces dernières années. Les indicateurs montrent aussi que la mortalité par pêche a diminué durant cette même période. Ces dernières années, les fluctuations du recrutement ne montrent pas de tendance particulière. Aucune évaluation fiable ne peut être présentée pour ce stock. La cause principale est l'incertitude des estimations des dernières années de la SSB et de F. Par conséquent, les possibilités de pêche ne peuvent pas être projetées.

Biomasse reproductrice (SSB) 2009 = 145 908 t

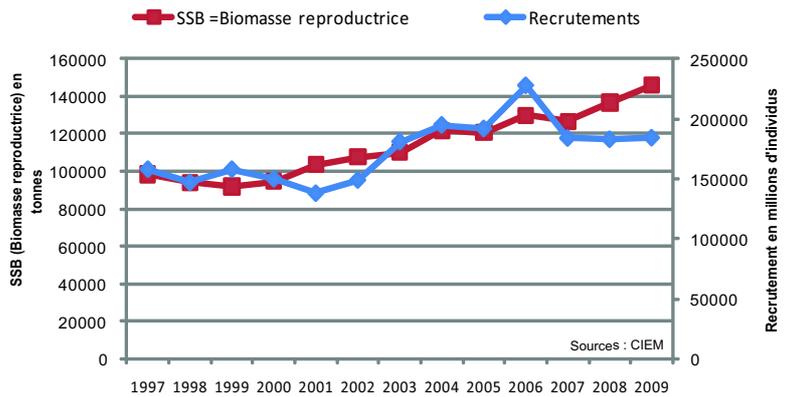
Recrutement (R) 2009 = 184 281 millions d'individus



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2009



Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2010



Un plan de restauration du stock a été mis en place en 2004 (CE Reg. n° 811/2004). L'objectif de ce plan était d'obtenir une SSB supérieure à 140000 t et une mortalité par pêche (F_{mg}) de 0,25. En 2009, la Commission Européenne a proposé un plan de gestion à long terme de l'espèce (COM (2009) 122 final) avec l'objectif d'atteindre le rendement maximal durable (RMD/MSY). Cependant, le CIEM a évalué que le niveau de captures par pêche (F_{MSY}) et les niveaux de précaution proposés ne sont pas en adéquation avec le MSY. Le CIEM considère qu'un taux de mortalité par pêche de 0,24 (moyenne sur des longueurs 15-80 cm, ce qui correspond approximativement à l'âge 1-5) serait conforme aux objectifs du MSY alors que ce n'est pas le cas du taux de mortalité par pêche de 0,17 (moyenne sur les âges 2-6) proposé aujourd'hui par l'Union Européenne. À la lumière du document de politique de l'Union Européenne sur la gestion de la pêche (17/05/10 COM (2010) 241), ce stock est classé en catégorie 8, ce qui implique que l'augmentation du TAC ne devra pas dépasser 15%.

TAC global = 55 105 t

TAC 2011 (VIII a,b,d,e) = 20 609 tonnes.



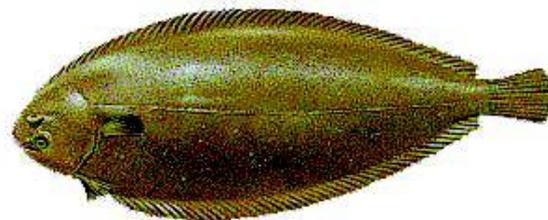
Améliorer la sélectivité des engins et développer des pêches durables !

Avec les mêmes objectifs que pour la pêcherie de langoustine, les professionnels de la pêche réfléchissent aussi à améliorer la sélectivité de leurs engins ciblant le merlu. Ainsi, toujours à l'occasion du programme "sélectivité 2010" piloté par l'AGLIA, certains navires professionnels testeront un cylindre à mailles carrées (cf fiche langoustine). L'armement Scapêche associé au Bureau Véritas, développe ses activités par la valorisation de ses productions. Après la légine en 2006, le lieu noir, la lingue bleue, le sabre noir et la baudroie en 2008, l'armement certifié aujourd'hui sa production de merlu "pêche responsable" et ce depuis 2009. A noter que ces démarches de valorisation des produits de la pêche se multiplient notamment dans les grandes enseignes commerciales.



SOLE

(*Solea vulgaris*)

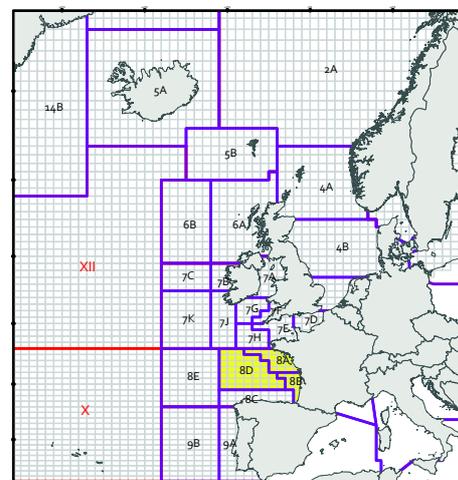


Avis scientifique 2010 (secteurs VIII a, b et d)

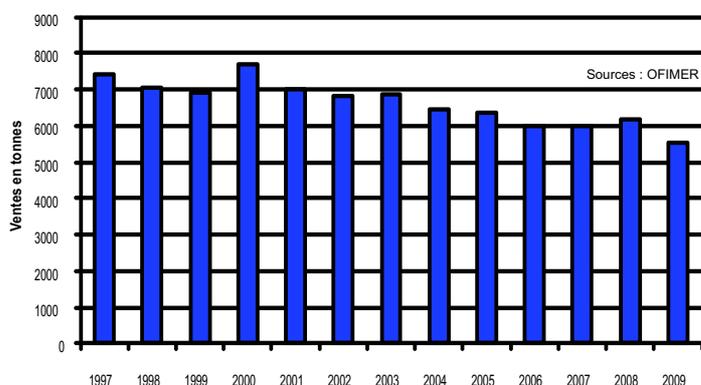
La sole est présente sur l'ensemble du plateau continental du golfe de Gascogne, de la côte jusqu'à des profondeurs d'environ 150 m. Les poissons adultes se rassemblent dans les zones plus profondes pour frayer durant le premier trimestre de l'année, période où l'espèce est plus sensible à l'exploitation. Les juvéniles passent les deux premières années de leur vie sur les zones d'alevinage situées dans les estuaires et les régions côtières. La qualité de ces habitats est donc essentiel pour la survie de l'espèce.

Les conditions environnementales ont une grande influence sur les captures au filet durant le premier trimestre. Ces conditions ont été particulièrement favorables en 2002. Des études menées en baie de Vilaine ont montré une relation positive et significative entre les rejets fluviaux au printemps et la taille des pépinières locales. Cet effet localisé ne concerne cependant pas l'ensemble du stock de la division VIII a, b, d. L'impact de cette relation n'a donc pas été pris en compte dans les projections de stocks.

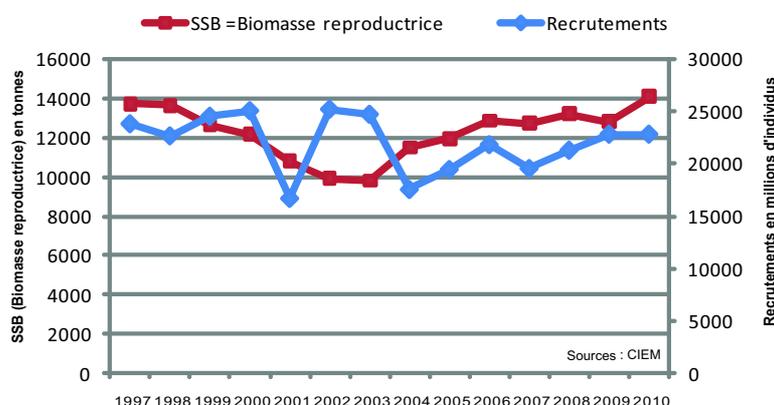
La flotte française composée principalement de chalutiers de fond et fileyeurs (filet fixe) est prédominante dans le golfe de Gascogne avec des débarquements rassemblant près de 90% du total des débarquements officiels internationaux dans les séries historiques. Le reste des débarquements sont le fait de la flotte de chalutiers à perche belges. Point important, les débarquements des fileyeurs français ont augmenté de façon significative (le filet représentait moins de 5% du total des débarquements avant 1985 pour en représenter près de 60% ces dernières années). Cette mutation des flottilles a entraîné un changement de la sélection vers les poissons plus âgés. Les prises accessoires d'espèces non-commerciales et les rejets sont considérés comme faibles sur cette pêcherie.



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2009



Evolution de la biomasse reproductrice entre 1997 et 2010



Le plan pluriannuel pour la sole du golfe de Gascogne (CE Reg. n° 388/2006) ne fournit aucune base pour un avis sur le TAC en 2011. L'objectif de ce plan avait comme principal objectif d'amener la biomasse du stock reproducteur à un niveau supérieur à 13 000 tonnes. En 2009, le CIEM estimait que cet objectif avait été atteint.

Selon le plan, le Conseil devait se prononcer sur un taux cible à long terme de mortalité par pêche (MSY), et un taux de réduction du taux de mortalité par pêche (F_{MSY}) à appliquer jusqu'à ce que ce taux de mortalité par pêche décidé en vertu du MSY soit atteint. La Commission Européenne n'a pas pour l'heure défini les valeurs du MSY et de F_{MSY} .

Cet objectif F_{MSY} implique que la mortalité par pêche soit réduite à 0,26, ce qui correspondrait à des débarquements de 3 600 t en 2011 pour atteindre F_{MSY} en 2015 avec 50% de risque de ne pas atteindre cet objectif à la date prévue. Un TAC de 4 200 t permettrait d'atteindre F_{MSY} en 2015 avec 90% de chance que ce niveau soit atteint en 2015.

Le stock de sole du golfe de Gascogne est classé en catégorie 2. Le stock est surexploité par rapport au rendement maximal durable (MSY), mais les limites biologiques de sécurité sont respectées.



Biomasse reproductrice (SSB) 2010 = 14 106 t
Recrutement (R) 2010 = 22 809 millions d'individus

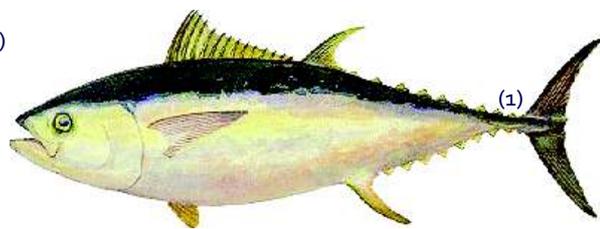
TAC global = 24 250 t
TAC 2011 (VIII a,b) = 4 200 tonnes.

THON ROUGE⁽¹⁾

(*Thunnus thynnus*)

GERMON⁽²⁾

(*Thunnus alalunga*)



Avis scientifique 2010 (Atlantique Est ➤ 45° W)

GERMON : Le germon est une espèce d'eaux tempérées que l'on trouve dans l'ensemble de l'Atlantique et en Méditerranée. **Des études scientifiques sur les stocks de germon, réalisées dans l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord, ont fait apparaître que la tendance de la variabilité environnementale pourrait avoir un impact potentiellement grave sur les stocks de germon, affectant les pêcheries en changeant les zones de pêche, ainsi que les niveaux de recrutement et le RMD/MSY potentiel des stocks.** Ces aspects non explorés pourraient expliquer les changements dans les pêcheries et la chute apparente du recrutement estimé, ces aspects devraient faire l'objet de recherche plus poussée à l'avenir.

Le stock du Nord est exploité par les pêcheries de surface ciblant principalement des poissons immatures et préadultes (50 à 90 cm) et par les pêcheries palangrières ciblant les germons immatures et adultes (60 à 130 cm). Les principales pêcheries de surface comprennent les flottilles communautaires (Espagne, France, Portugal et Irlande) opérant, en été et en automne, dans le golfe de Gascogne, dans les eaux adjacentes de l'Atlantique Nord-Est, et à proximité des îles Canaries et des Açores. En 2009, les prises totales se sont élevées à 15 364 t, ce qui représente une baisse de 25 % par rapport à la production de 2008 et une diminution plus importante par rapport au chiffre record de 2006 (36 989 t). **Les prises de 2009 représentent le niveau de capture le plus faible de la série temporelle depuis 1950.**

Sur la base de l'évaluation actuelle, qui tient compte de la prise et de l'effort de pêche depuis les années 1930 et de la fréquence des tailles depuis 1959, l'avis sur l'état de la ressource du germon du nord est que la taille du stock reproducteur a diminué et qu'elle se situait en 2007 à un tiers des niveaux record estimés à la fin des années 1940. Les estimations du recrutement dans la pêcherie, bien que variables, ont généralement présenté des niveaux plus élevés que dans les années 1960 et les périodes antérieures, avec une tendance à la baisse par la suite jusqu'en 2007. Le recrutement le plus récent est estimé être le plus faible pour toutes les années de l'évaluation, bien que l'ampleur de cette cohorte soit très incertaine pour la dernière année.

L'évaluation actuelle de 2009 a indiqué que le stock est resté en-dessous de B_{MSY} (la SSB_{2007} actuelle se situe à près de 62% de la SSB permettant d'atteindre le MSY) depuis la fin des années 1960. Les taux de mortalité par pêche correspondants se sont situés au-dessus de F_{MSY} (le ratio actuel de F_{2007}/F_{MSY} est de 1,05 ce qui est légèrement supérieur à F_{MSY}). **L'analyse des données disponibles indiqueraient que le stock de germon du Nord est surpêché ($SSB/SSB_{MSY} < 1$) depuis le milieu des années 1980.**

Recommandations

En 2007, la Commission a mis en oeuvre la recommandation [Rec. 07-02] visant à ramener le TAC à 30 200 t en 2008 et 2009 et permettre le rétablissement du stock de germon du Nord en situation de surpêche.

Au vu de l'évaluation de 2009, et afin d'atteindre les objectifs de gestion de la Commission d'ici 2020, la Commission a recommandé l'établissement d'un total de prises admissibles (TAC) de 28 000 t pour 2010 et 2011 [Rec. 09-05].

THON ROUGE : Le thon rouge de l'Atlantique vit principalement dans l'écosystème pélagique de tout l'Atlantique Nord et de ses mers adjacentes, essentiellement dans la mer Méditerranée. Le thon rouge a une vaste distribution géographique et c'est l'un des seuls grands pélagiques qui vit en permanence dans les eaux tempérées de l'Atlantique.

En dépit des améliorations apportées à la quantité et la qualité des données au cours de ces dernières années, il demeure des limitations de données considérables pour l'évaluation du stock de 2010. Celles-ci incluent une médiocre couverture spatio-temporelle pour les statistiques détaillées de prise et d'effort de pêche et de taille pour de nombreuses pêcheries, notamment en Méditerranée. Une sous-déclaration considérable des prises totales était également manifeste, notamment pendant la période 1998-2007. Néanmoins, le Comité a évalué le stock en 2010, comme l'avait demandé la Commission, en appliquant principalement les méthodologies et hypothèses adoptées par le Comité dans des évaluations antérieures, et en testant en outre des approches alternatives. Les résultats des évaluations sur lesquels est formulé l'avis principal du Comité ont indiqué que la biomasse du stock reproducteur (SSB) connaît principalement une chute depuis les années 70. La récente tendance de la SSB a fait apparaître quelques signes de hausse/stabilisation dans certains scénarios, alors qu'elle continue à chuter dans d'autres en fonction des spécifications des modèles et des données utilisées. La tendance de la mortalité par pêche (F) a affiché une augmentation continue pendant la période temporelle pour les plus jeunes âges (âges 2-5), tandis que pour les poissons plus vieux (âges 10+), elle a chuté au cours des deux premières décennies, puis a rapidement augmenté pendant les années 90. Ces dernières années, les mortalités par pêche des plus vieux poissons ont chuté, mais celles des poissons plus jeunes (âges 2-5) sont plus incertaines et elles affichent une plus grande variabilité. Ces analyses ont indiqué que la récente SSB (2007-2009) se situe à environ 57% des plus hauts niveaux estimés de SSB (1957-1959). Les récents niveaux de recrutement demeurent très incertains en raison de l'absence d'information sur la force de la classe annuelle entrante, de la forte variabilité dans les indicateurs utilisés pour suivre à la trace le recrutement, et des faibles prises récentes des poissons inférieurs à la taille minimum.



Photo : F. GALLET

Les estimations de l'état actuel du stock par rapport aux points de référence du RMD/MSY sont incertaines mais mènent à la conclusion que, même si les récents F ont probablement chuté, ces valeurs demeurent trop élevées et la récente SSB trop faible pour être conformes aux objectifs de la Convention. Selon les divers niveaux de productivité de la ressource postulés, les F actuels semblent diminuer, traduisant les récentes réductions de capture, mais restent plus élevés que ceux qui conduiraient au MSY et la SSB demeure à environ 35% (de 19% à 51% en fonction des niveaux de recrutement) du niveau nécessaire pour permettre ce rendement maximum durable (MSY).

Recommandations

En 2010, la Commission a établi un TAC pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée à 13 500 t. De plus, dans la Recommandation [09-06], la Commission a demandé au SCRS de fournir la base scientifique pour que la Commission puisse établir un programme de rétablissement sur trois ans (2011-2013), dans le but d'atteindre la B_{MSY} d'ici à 2022 inclus, avec une probabilité d'au moins 60 %.